



**LA PRATIQUE DU SKI HORS-PISTE
ET DANS LES ESPACES FREERIDE SE FAIT
À VOS RISQUES ET PÉRILS ET SOUS VOTRE
ENTIÈRE RESPONSABILITÉ.**

Il est indispensable d'être muni d'un détecteur de victime d'avalanche (DVA), d'une pelle et d'une sonde et d'avoir fait des stages d'utilisation avant de pratiquer le ski hors-pistes. Avant de vous engager sur ces itinéraires, il est impératif d'avoir pris connaissance des conditions nivologiques et météorologiques.



ARAGNOUET
LE PLAN 1350

ZONE SKI DE MONTAGNE
"FORÊT"

ITINÉRAIRE
DE PROMÉNADE

PIAU 1850

MICHEL BOVAL